

*La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Velasquez. F-75008 Paris. Téléphone **01 56 69 58 58** Fax 01 56 69 58 59 www.scam.fr

Scam*

Communiqué

Paris, le 28 juin 2012

Le COSIP documentaire doit soutenir... le documentaire

A l'occasion du Sunny Side 2011, la Scam avait publié son « Etat des lieux du documentaire ». Un an plus tard, et dans la suite du rapport « Le documentaire dans tous ses états » et de la concertation lancée par le CNC, la Scam avance ses propositions pour mieux soutenir le documentaire de création.

La nécessité sociale et culturelle du documentaire n'est plus à démontrer. Sa place dans les grilles de programmes doit absolument être préservée et renforcée à des heures d'audience acceptables. Le documentaire de création fait partie des œuvres dites « patrimoniales » qui font l'objet d'obligations de production. Néanmoins, en l'absence de critères précis de définition, on constate aujourd'hui des dérives.

*« La définition du genre documentaire est si floue que des reportages rapidement tournés, pour un coût très bas et surtout sans point de vue, y répondent... à tort »
Jean-Xavier de Lestrade, président de la Scam.*

un nouveau système de valorisation de la création :

La proposition de la Scam consiste à valoriser ce qui relève du documentaire de création, en attribuant des bonus selon des critères objectifs. A chacun de ces critères correspondrait un nombre de points, plus ou moins important selon une pondération fonction de la valorisation du critère. Un nombre de points requis déclencherait alors, par paliers, une (ou plusieurs) aide(s) complémentaire(s) de la part du CNC.

Pour valoriser ce qui relève plus certainement du documentaire de création, la Scam propose donc de prendre en compte les critères suivants :

- le temps de montage : critère déterminant et porte d'entrée du nouveau système.
- les prix et récompenses obtenus par un auteur pour ses documentaires.
- les projets soutenus par une aide sélective à l'écriture.
- le format unitaire (qui souffre parfois d'une réticence des diffuseurs).
- la durée de 52 minutes ou plus.
- l'insertion d'une musique originale (afférente au film et non à l'émission).
- l'insertion d'animations ou d'images de synthèse.
- l'emploi d'un ingénieur du son (sur 80 % du temps de tournage) : car ce poste est gage d'une volonté d'élaborer une œuvre de qualité.
- l'emploi d'un chef opérateur (sur 80 % du temps de tournage). Le réalisateur se retrouve de plus en plus seul à assurer le son et l'image ce qui nuit à la qualité des prises de vue.
- l'emploi d'un conseiller scientifique ou d'un conseiller en sciences humaines (histoire, sociologie, anthropologie ...).
- l'emploi d'un documentaliste.
- l'élaboration d'une version multilingue (version doublée et version sous-titrée).

La Scam a adressé cette semaine au CNC, cette proposition élaborée par des auteurs de documentaires. Elle appelle les organisations de producteurs avec lesquelles elle a eu des échanges positifs à ce sujet à poursuivre le dialogue pour que l'ensemble des professions concernées s'accorde sur ce nouveau dispositif.

Contact presse > Astrid Lockhart : 01 56 69 64 05 / 06 73 84 98 27 astrid.lockhart@scam.fr